

Dossier de souscription de parts dans l'entreprise citoyenne PICVERT SAS.

Où trouver ce dossier de souscription ?

Par ordinateur :

- Sur notre site internet : ce dossier peut se télécharger sur www.energiesvendomoises.fr
- Le demander par courriel à energies.vendomoises@gmail.com ou picvert.enr@gmail.com

En version papier déjà imprimé :

- Lors des réunions de l'association « Energies Vendômoises » les jeudis toutes les 2 semaines à 19h30 à la salle *l'Artésienne, 6 Avenue du Petit Thouars, 41100 Villiers-sur-Loir.*
- Lors des festivals auxquels nous participons (Appel D'Air, fête des possibles...)
- Lors des réunions publiques que nous organisons.

Les dates de ces événements sont disponibles sur notre site internet.

Combien de parts souhaitez-vous souscrire ?

Voici quelques exemples pour vous aider à faire un choix éclairé :

Quel est votre souhait ?	→	Investissement correspondant
Offrir une « action » à quelqu'un ?	→	1 part à 100€ = 100€
Financer et adopter un panneau solaire ?	→	3 parts à 100€ = 300€
Financer 5 panneaux solaires qui produiront l'équivalent de votre consommation électrique personnelle annuelle ? Hors chauffage, soit environ 1600 kwh/an/personne.	→	15 parts à 100 € = 1500 €
Financer 15 panneaux solaires qui produiront la consommation de votre famille (exemple de foyer constitué de 2 adultes et 2 enfants). Hors chauffage, soit environ 4800 kwh/an/foyer.	→	45 parts à 100€ = 4500 €

Envoyez-nous vos questions par mail à energies.vendomoises@gmail.com ou picvert.enr@gmail.com

Sommaire des documents du dossier de souscription :

- 2 bulletins de souscription, 1 pour Picvert sas, 1 pour le souscripteur.
- 1 déclaration de conflits d'intérêt.
- 1 récapitulatif des pièces à fournir.
- En savoir plus.
- 2 fiches explicatives des projets. La recyclerie de Valdem et Les Galliennes de Montoire.
- La charte d'Energies Vendômoises en 2 pages.
- Flyers présentant le collectif en 2 pages.

Bulletin de demande de souscription d'actions (Exemplaire PICVERT)

PICVERT SAS à capital variable

Kbis – 833 997 323 RCS Blois

La société PICVERT SAS, qui porte les projets d'Énergies Vendômoises, a pour but de développer sur le territoire des projets de production d'énergies renouvelables dans un cadre associant les citoyens, les collectivités et les acteurs du territoire (investissement, gouvernance, location de toiture).

Chaque rubrique nous est indispensable ! Merci de toutes les remplir en prenant soin d'écrire le plus lisiblement possible.

Je soussigné-e,

Identité du Souscripteur : <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M Nom : Prénom : Date de naissance : .. / .. / .. Lieu de Naissance :	Identité du représentant légal (si besoin) : <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M Nom : Prénom : Date de naissance : .. / .. / .. Lieu de Naissance :
--	--

Situation de famille :

Célibataire Veuf (ve) Marié(e) Pacsé(e) Divorcé(e)

Profession :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Téléphone fixe : Portable :

Courriel :

Si le souscripteur est une personne morale :

Société / Commune / Association : SIRET :

Déclare avoir pris connaissance du Document d'Information Synthétique.

Déclare accepter la Charte d'Énergies Vendômoises.

Déclare avoir pris connaissance des statuts de Picvert SAS.

Déclare vouloir devenir actionnaire de la Société par Actions Simplifiée à capital variable PICVERT SAS (l'entrée de tout nouvel actionnaire est soumise à l'agrément du conseil de gestion de la société sous 45 jours à réception de la demande de souscription).

Nombre d'actions souscrites : actions de 100 € = € (Total)

J'accepte d'être convoqué-e aux assemblées par courriel, que la société ait recours à la transmission par voie électronique en lieu et place de l'envoi postal de l'exécution des formalités de convocation, d'envoi de documents d'informations et de vote à distance et plus généralement d'être destinataire d'informations et de communications institutionnelles de la part de la société PICVERT SAS. L'envoi des documents sera effectué à l'adresse courriel indiquée ci-dessus ou à la nouvelle adresse communiquée par écrit à la société au moins huit jours avant ledit envoi. Cette autorisation a comme seul objectif de faciliter la gestion de PICVERT SAS, limiter les frais de gestion et économiser le papier. Je reconnais qu'un exemplaire sur papier libre du présent bulletin de souscription m'a été remis.

Fait en 2 exemplaires à
Signature du souscripteur :

le .. / .. / ..
Signature du représentant légal (si besoin)

Signature PICVERT SAS :

Bulletin de demande de souscription d'actions (Exemplaire souscripteur)

PICVERT SAS à capital variable

Kbis – 833 997 323 RCS Blois

La société PICVERT SAS, qui porte les projets d'Énergies Vendômoises, a pour but de développer sur le territoire des projets de production d'énergies renouvelables dans un cadre associant les citoyens, les collectivités et les acteurs du territoire (investissement, gouvernance, location de toiture).

Chaque rubrique nous est indispensable ! Merci de toutes les remplir en prenant soin d'écrire le plus lisiblement possible.

Je soussigné-e,

Identité du Souscripteur : <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M Nom : Prénom : Date de naissance : .. / .. / .. Lieu de Naissance :	Identité du représentant légal (si besoin) : <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M Nom : Prénom : Date de naissance : .. / .. / .. Lieu de Naissance :
--	--

Situation de famille :

Célibataire Veuf (ve) Marié(e) Pacsé(e) Divorcé(e)

Profession :
Adresse :
Code Postal : Commune :
Téléphone fixe : Portable :
Courriel :

Si le souscripteur est une personne morale :

Société / Commune / Association : SIRET :

- Déclare avoir pris connaissance du Document d'Information Synthétique (DIS).
 Déclare accepter la Charte d'Énergies Vendômoises.
 Déclare avoir pris connaissance des statuts de Picvert SAS.
 Déclare vouloir devenir actionnaire de la Société par Actions Simplifiée à capital variable PICVERT SAS (l'entrée de tout nouvel actionnaire est soumise à l'agrément du conseil de gestion de la société sous 45 jours à réception de la demande de souscription).

Nombre d'actions souscrites : actions de 100 € = € (Total)

J'accepte d'être convoqué-e aux assemblées par courriel, que la société ait recours à la transmission par voie électronique en lieu et place de l'envoi postal de l'exécution des formalités de convocation, d'envoi de documents d'informations et de vote à distance et plus généralement d'être destinataire d'informations et de communications institutionnelles de la part de la société PICVERT SAS. L'envoi des documents sera effectué à l'adresse courriel indiquée ci-dessus ou à la nouvelle adresse communiquée par écrit à la société au moins huit jours avant ledit envoi. Cette autorisation a comme seul objectif de faciliter la gestion de PICVERT SAS, limiter les frais de gestion et économiser le papier. Je reconnais qu'un exemplaire sur papier libre du présent bulletin de souscription m'a été remis.

Fait en 2 exemplaires à
Signature du souscripteur :

le .. / .. / ..
Signature du représentant légal (si besoin)

Signature PICVERT SAS :

Déclaration publique d'intérêt

Nom :

Prénom :

Je soussigné(e),

reconnais avoir pris connaissance de l'obligation de déclarer tout lien d'intérêts direct avec les entreprises, collectivités publiques, établissements ou organismes dont les activités, les techniques et les produits sont en lien direct avec les activités de la société PICVERT SAS. Par ailleurs, je m'engage à actualiser cette déclaration publique d'intérêt dès qu'une modification intervient.

Je suis : (cochez la case)

un(e) simple actionnaire

élu(e) membre du conseil de gestion de PICVERT SAS

Il vous appartient, à réception de l'ordre du jour d'une réunion ou de l'assemblée générale, de vérifier si les liens d'intérêt que vous avez déclarés ou qui pourraient apparaître de manière ponctuelle sont compatibles avec votre présence lors de tout ou partie de cette réunion et d'en avertir les membres du conseil de Gestion de PICVERT SAS. En cas de conflits d'intérêts, vous vous engagez à garder une réserve lors des débats et du vote.

Avec-vous une activité principale (travail, emploi) en lien direct avec PICVERT SAS ?

non

oui. Si oui, quelle est cette activité ?.....

Avez-vous une activité bénévole en lien avec PICVERT SAS ?

non

oui. Si oui, quelle est cette activité bénévole ?.....

Etes-vous administrateur ou administratrice d'une autre structure liée à PICVERT SAS ?

non

oui. Si oui, administrateur(trice) de quelle structure ?.....

Etes-vous actionnaire ou co-gérant d'une entreprise en lien avec PICVERT SAS ?

non

oui. Si oui, quelle est cette entreprise ?.....

Avez-vous une activité d'élu dans une collectivité publique en lien avec PICVERT SAS ?

non

oui. Si oui, dans quelle collectivité publique ?.....

Avez-vous un autre lien d'intérêt indirect ? Des liens familiaux ? Parentaux ?

non

oui. Si oui, précisez :

Fait le à Signature :

Récapitulatif des pièces à fournir

Chèque ci-joint établi à l'ordre de « PICVERT SAS à capital variable ».

ou

Virement SEPA à destination du compte suivant :

FR76 3004 7146 1300 0209 5000 118 CMCIFRPP

Merci de préciser dans le virement le nom du demandeur et le nombre d'actions souhaité.

Un RIB pour le versement des dividendes.

La déclaration d'intérêt complétée.

Une copie recto-verso de ma carte d'identité ou de mon passeport (ou un extrait kbis pour les personnes morales).

Si le souscripteur est mineur, joindre une copie recto/verso de sa carte d'identité, ou de son passeport ou du livret de famille.

Un justificatif de domicile de moins de 6 mois.

Les 2 bulletins de demande de souscription d'actions.

Dossier complet à envoyer par courrier à :

PICVERT SAS - BP10112 - 41100 VENDOME

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les informations recueillies et transmises dans le cadre de la présente souscription peuvent donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès et de rectification auprès de PICVERT SAS.

En savoir plus

Comment fonctionne la société ?

PICVERT SAS est une Société par Actions Simplifiées. Les statuts peuvent être envoyés par courriel sur simple demande.

Qu'est-ce qu'une action ?

C'est un titre de copropriété. PICVERT SAS est une société à capitale variable. L'achat et le remboursement d'actions ne sont pas soumis aux lois du marché. Le montant de l'action reste fixé à 100€.

Qu'est ce que le capital d'une société ?

L'ensemble des actions souscrites forme le capital de la société. Il garantit sa solidité financière et lui permet de développer de nouveaux services ou activités comme des sites de production d'électricité renouvelable, de constituer un fonds de garantie et d'investissement nécessaire à son développement.

Qui peut souscrire des actions ?

Toute personne physique satisfaisant aux conditions suivantes :

- être majeur ou majeur sous tutelle
- être mineur émancipé
- être mineur non émancipé représenté par son tuteur ou administrateur légal
- ne pas détenir plus de 20 % du capital.

Toute personne morale satisfaisant aux conditions suivantes :

- Avoir un numéro SIRET
- ne pas détenir plus de 20 % du capital

Combien de temps garder ses actions ?

Les actions ne peuvent être cédées ou remboursées pendant les cinq premières années de détention, sauf dérogation accordée par le Conseil de Gestion. Par nature, les projets de production d'énergie sont des investissements à long terme et il est conseillé de conserver les actions pendant une durée de minimum 10 ans, 20 ans étant l'idéal.

Comment devenir actionnaire ?

En retournant ce bulletin de souscription rempli et signé accompagné du règlement, d'une copie de votre carte d'identité recto-verso, ou passeport, ou d'un extrait kbis pour les personnes morales et d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois.

Un récépissé de souscription vous sera retourné dès l'acceptation de votre adhésion.

La souscription minimale est de 1 action.

Est-il possible d'orienter son épargne sur 1 projet spécifique ?

Il n'est pas possible d'orienter les souscriptions vers l'un des projets car cela il faudrait créer une société pour chaque projet. La conséquence serait une gestion lourde de tous les projets (création de statuts, AG, gestion de société, risques financiers plus importants ...). En mettant tous les projets au sein de PICVERT SAS à capital variable nous mutualisons les risques et les bénéfices. Ce qui limite les risques financiers.

Rémunération des actions :

La rémunération des actions PICVERTS SAS en cas d'exercice excédentaire pourra se faire sous forme de dividendes versée annuellement. La quote-part de cette rémunération sera soumise à l'approbation lors de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires de la société.

A noter que la souscription au capital de PICVERT SAS ne donne pas droit à des réductions d'impôts.

Participation à la gouvernance :

Tout actionnaire peut participer aux décisions de la société lors de l'assemblée générale, élire ses représentants au conseil de gestion et être candidat aux fonctions d'administrateur.

Le placement d'argent dans PICVERT SAS est-il sûr ?

L'objectif est bien sûr de faire de PICVERT SAS une structure stable et pérenne, destinée à contribuer à long terme à l'ambition d'une énergie réellement plus respectueuse de l'environnement. Grâce à la richesse générée par ses projets d'énergies citoyennes, PICVERT SAS a pour objet de contribuer à la promotion des énergies renouvelables et de soutenir des actions de maîtrise de l'énergie, mais également redistribuer de la richesse financière sur le territoire à travers les citoyens qui y ont investis et à travers des choix de partenaires locaux judicieux. Nous précisons que souscrire au capital PICVERT SAS inclut un risque financier, comme toute prise d'action dans le capital d'une société par actions simplifiée. Le risque maximal est à la hauteur du montant souscrit.

Lire le DIS (Document d'Information Synthétique) pour plus de détail.

Risques liés à l'activité de l'émetteur et à son projet

- Risques sur le matériel : perte de rendement, détérioration, dégradation ;
 - Risque incendie ;
 - Risques réglementaires : évolution des contraintes réglementaires engendrant de nouveaux coûts ; norme en matière de sécurité et de recyclage des panneaux ;
 - Risque fiscal : augmentation des impôts et taxes ;
 - Risques opérationnel et technique, liés à l'exploitation des centrales ;
 - Risques météo liés à la production électrique des centrales ;
 - Risques liés à la situation financière de la société : risque de cessation des paiements.
 - Risque lié à la situation financière de la société. La société est actuellement en train d'étudier les offres de financement qui lui ont été faite pour le prêt complétant les fonds propres amenés par les citoyens.
- Avec le temps, de nouveaux risques pourront apparaître et ceux présentés pourront évoluer

IMPORTANT :

Ces informations sont un résumé des clauses principales concernant l'actionnariat. Seules les clauses figurants dans les statuts de PICVERT SAS font foi.

Pour toute question ou demande de renseignement, vous pouvez nous contacter à l'adresse email suivante :

picvert.enr@gmail.com

Comment avez-vous connu PICVERT SAS ?

- Par l'association Energies Vendômoises
- Par une personne
- Par le site web
- Par les médias (radio, journaux ..)
- Par une réunion publique
- Autre, précisez :



Projet PICVERT SAS : TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE de VALDEM à VENDOME

Investissement participatif citoyen, ouvert à tous !



Le nouveau bâtiment de Valdem et ses 265 panneaux solaires, à Vendôme.

Sur les toîts de VALDEM : des panneaux solaires.

Le syndicat mixte VALDEM (collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers) a inauguré début 2018 un nouveau bâtiment industriel de 1000 m² allée Camille VALLAUX, dans la Zone Industrielle Sud de Vendôme (41100). Ce nouveau bâtiment possède une toiture orientée plein sud, équipée de 468 m² de panneaux photovoltaïques.

Projet : acquérir les panneaux solaires et revendre l'électricité produite.

Notre société à participation citoyenne nommée PICVERT SAS (créée par notre association « Energies Vendômoises) est devenue propriétaire en 2019 du système de production d'électricité par panneaux solaires installé sur les toits de VALDEM. L'électricité produite par ces panneaux est réinjectée sur le réseau et revendue pendant 20 ans. La toiture sera louée à VALDEM jusqu'à ce que les panneaux soient démontés et recyclés en fin de vie.

Quelques chiffres :

- 265 panneaux solaires (non intégrés) de marque Solarworld, couvrant 468 m² de toiture.
- Puissance de 74 kilowatts-crête (kWc), correspondant à une production de 84 000 kWh/an.
- Production équivalente de la consommation électrique (hors chauffage) de 60 habitants.
- Electricité réinjectée sur le réseau Enedis et revendue à un prix d'achat fixe pendant 20 ans.
- Fournisseur et installateur : SARL Le Triangle, ZI du Langault, 41160 St Hilaire la Gravelle.
- Montant total de l'installation : 100 085 €
- Montant des recettes annuelles estimées : 9800 €
- Location de la toiture : 1€/m² soient 468 € par an versés à VALDEM.

Conception, réalisation et suivi technique local

Le fournisseur et installateur de l'installation photovoltaïque est la SARL Le Triangle, ZI du Langault, 41160 St Hilaire la Gravelle.

Participation citoyenne

L'association « Energies Vendômoises » vous permet d'investir dans ce projet via notre entreprise citoyenne : « PICVERT SAS » à capital variable.

La part minimale (une action) est de 100 euros.

Le fonctionnement est expliqué dans les statuts de PICVERT SAS. Chaque année, les actionnaires de PICVERT SAS voteront démocratiquement (1 personne = 1 voix) pour choisir comment seront reversés les bénéfices éventuels issus de la revente de l'électricité générés par l'ensemble de nos projets.

Dates clés

2018 (juin) : Début du financement participatif.

Avril 2019 : Achat des panneaux

2019- 2038 : injection et revente de l'électricité sur le réseau ENEDIS.

2038 : Démontage, recyclage des panneaux photovoltaïque, remise en état de la toiture.

Références

- Syndicat Mixte VALDEM : <http://www.valdem.fr>
- SARL « Le Triangle » : <http://www.le-triangle.fr>

Contact

Association Energies Vendomoises : www.energiesvendmoises.fr

Mail : energies.vendomoises@gmail.com

Association "Energies Vendomoises », Mairie de Villiers-sur-loir, Place Fortier, 41100 Villiers-sur-loir.

Document mis à jour le 17/05/2020 Imprimé par nos soins – Merci de ne pas jeter sur la voie publique.



PROJET PICVERT SAS : FERME PHOTOVOLTAÏQUE “LES GALLIENNES” Montoire sur le Loir (41800)

Un investissement participatif citoyen, ouvert à tous !



Type de centrale solaire prévue. (©Quadran).



Ancienne décharge du lieu dit “Les Galliennes” à Montoire sur le loir (41800)

A la place d’une ancienne décharge

Une ancienne décharge de 5 hectares est située à Montoire sur le loir au lieu-dit « Les Galliennes ». Les ordures ménagères, enfouies, rendent impossible l’usage de ce site en terrain constructible ou en terrain agricole. Ce site est donc entretenu par la municipalité qui en est propriétaire.

Projet : une seconde vie sur ce site pollué

Le projet consiste à poser des panneaux solaires sur ce site, produire et revendre l’électricité sur le réseau pendant 20 ans. Le projet a reçu l’avis favorable du préfet après enquête publique en automne 2017, puis le permis de construire et l’autorisation de la commission de régulation de l’énergie (CRE) début 2018.

Installation photovoltaïque

- Pose de 8000 panneaux solaires (3m de large, 2,2 mètres de haut, séparés de 4m) sur gabion.
- Production de 2,3 mégawatts-crête, correspondant à une production de 2.600.000 kWh/an.
- Production équivalente de la consommation électrique (hors chauffage) de 1.800 habitants.
- Electricité réinjectée sur le réseau Enedis et revendue à un prix d’achat fixe pendant 20 ans.
- Site protégé : clôture de 2m de haut, portail sécurisé, caméra de surveillance

Conception, réalisation et suivi technique

L'entreprise Quadran, (située à Saran, près d'Orléans) assure l'ensemble des études de faisabilité, le montage du projet, et s'est associée avec notre collectif citoyen « Energies Vendômoises » pour une durée limitée. L'entité qui gère ce site est appelée « Les Galliennes » (SAS). Cette entreprise domiciliée à Montoire, assurera la gestion du projet pendant 20 ans.

Retombées économiques pour les citoyens

- Location du site à la mairie de Montoire : ~5000 € par an.
- Impôts (ifér et CET) : environ 15000 € pour la communauté d'agglomération et le département.

Participation citoyenne

L'association « Energies Vendômoises » permet aux citoyens d'investir dans ce projet via notre entreprise citoyenne : « PICVERT SAS » à capital variable.

La souscription au projet des Galliennes est ouverte à tous les citoyens.

La part minimale (une action) est de 100 euros.

Le fonctionnement est expliqué dans le contrat d'associé de PICVERT SAS.

La société qui supporte le projet de construction de la ferme solaire « Les Galliennes SAS » a été créée fin 2018. Elle est détenue à 100 % par la société privée Quadran. Notre participation à ce projet est de 40% sur une durée de 5ans. Chaque année, nous recevons des intérêts de ce financement. Puis, les actionnaires de PICVERT voteront démocratiquement (1 personne = 1 voix) pour choisir comment seront reversés les bénéfices éventuels de l'année.

Dates clés

2014 : Première étude de faisabilité par Quadran.

2017 : Naissance du collectif citoyen « Energies Vendomoises »

2017 - 2018 : Obtention des autorisations

2018 : Début du financement participatif.

2019 : Construction et mise en route de la ferme solaire : mai 2019.

2039- 2044 : Démontage de la ferme photovoltaïque, recyclage des panneaux.

Références

- Permis de construire n° PC 041 149 17 D0004 du 28/11/2017
- Avis de la CRE n°2016/S 148-268152 www.cre.fr
- Entreprise Quadran (groupe Direct Energie) : www.quadran.fr
- Presse : « Le parc Photovoltaïque sur les rails », [La Nouvelle République](http://www.la-nouvelle-republique.fr) du 23/02/2018.

Contact

Site : www.energiesvendomoises.fr Email: energies.vendomoises@gmail.com

Adresse : Association "Energies Vendomoises », Mairie de Villiers-sur-loir, Place Fortier,
41100 Villiers-sur-loir.

Document mis à jour le 17/05/2020 Imprimé par nos soins – Merci de ne pas jeter sur la voie publique.

Charte du collectif ENERGIES VENDOMOISES

Toute personne physique et morale signataire de la charte s'engage sur les valeurs suivantes dans nos projets communs :

QUI

Donner une place prépondérante à la participation citoyenne

En lien avec les collectivités locales



Projets à l'Initiative de Citoyens Vendômois
pour des Energies Renouvelables sur le Territoire

POURQUOI

Pour contribuer à la transition énergétique

Pour une revalorisation locale des ressources du territoire

COMMENT

Par une gouvernance citoyenne

Avec une redistribution réfléchie des richesses créées

En établissant une communication transparente et pédagogique

Avec respect de l'environnement et du patrimoine bâti, architectural et paysager

Détail au verso

CHARTRE du Collectif « Energies Vendômoises »

Les signataires de la présente Charte sont rassemblés autour des valeurs suivantes :

La participation Citoyenne :

- Les projets doivent être construits par les citoyens du Vendômois pour les Habitants du territoire.
- Les débats au sein du collectif doivent s'inscrire dans une ouverture à tous les citoyens pour que chacun s'approprie le sujet de l'énergie.
- Les projets doivent s'appuyer sur une adhésion de la population locale et leur permettre de participer financièrement.

Le lien aux collectivités locales :

- Le collectif mène des projets dans des territoires qui présentent un engagement en faveur des énergies renouvelables.
- Il est fortement souhaitable de travailler en partenariat avec les collectivités locales.
- Les projets du collectif doivent s'intégrer dans une démarche globale en s'appuyant sur les partenaires publics et associatifs déjà impliqués dans la transition énergétique.

La contribution à la transition énergétique :

- Les projets de production d'énergie renouvelable sur le territoire du Vendômois ont pour vocation à répondre aux besoins de celui-ci avec pour idéal de tendre vers un territoire à « Energie Positive ».
- Le collectif doit s'appuyer sur les technologies les plus efficaces et se tient informé des nouvelles techniques permettant d'améliorer l'efficacité de la production d'énergies renouvelables.
- Le collectif doit mettre en œuvre des productions d'énergies non-fossiles ayant un impact le plus faible possible sur notre environnement et en cohérence avec les spécificités de notre territoire.

La valorisation locale des ressources du territoire :

- Les projets doivent s'appuyer autant que possible sur des partenaires locaux pour la réalisation des unités de production d'énergie ainsi que pour les phases préalables de développement.
- Les partenaires privés participants aux projets doivent être respectueux de la dignité de leurs salariés et doivent avoir une politique de développement intégrée au territoire.
- L'activité du collectif doit favoriser une mise en réseau des entreprises locales et générer pour chacun un bénéfice mutuel.
- Le collectif s'engage à porter des projets viables. L'équilibre économique de ces projets sera le garant de la crédibilité de la démarche du collectif.

Une gouvernance Citoyenne :

- Ces projets doivent être construits avec une gouvernance citoyenne forte.
- La gouvernance des projets devra rester indépendante des pouvoirs politique et des partenaires privés.
- Le collectif doit prévoir une place dans sa gouvernance pour les partenaires publics et privés qui adhèrent à des valeurs proches et souhaitent s'impliquer pour soutenir les projets.

Le partage des richesses créées :

- La mise en place de la production d'énergies renouvelables doit viser à la dispersion des richesses auprès du plus grand nombre d'habitants et d'acteurs du territoire.
- Ainsi la redistribution des richesses générées peut servir aussi bien à de futurs projets, à la mise en place d'outils pédagogiques et d'actions de sensibilisation, à la rémunération raisonnable des investisseurs.

Une communication transparente et pédagogique :

- Les projets du collectif doivent être visibles et menés avec transparence car l'énergie appartient à tous.
- Le collectif doit participer à la sensibilisation de la population locale et à l'essaimage de la démarche citoyenne à la problématique de la transition énergétique.
- Les projets portés par le collectif n'ont pas vocation à porter de parole politique. Les signataires de la Charte veillent à la non récupération politique de leurs actions.

Le respect de l'environnement (faune et flore), du patrimoine bâti, architectural et paysager :

- Le respect de la santé des habitants du territoire est un enjeu indispensable à prendre en compte dans les projets de production d'énergie.
- Le collectif porte des projets maîtrisés localement qui s'implantent de façon harmonieuse dans le paysage et l'architecture locale et respectent les milieux naturels. Les projets du collectif sont en cohérence avec les chartes paysagères et les chartes environnementales des territoires.

Contact

Association « Energies Vendomoises »
Mairie de Villiers sur Loir
Place Fortier
41100 Villiers sur Loir
energies.vendomoise@gmail.com



L'énergie
par vous
pour vous
sur le Vendômois

Nos réunions :

Salle communale l'Artésienne,
6 avenue du Petit Thouars,
41100 Villiers-sur-Loir

- ✓ Collectif de citoyens
- ✓ Energies renouvelables
- ✓ Projet local

Suivre nos actions :



www.energiesvendomoises.fr

Partenaire :



Un collectif de citoyens

En 2017, une trentaine de citoyens se sont regroupés en association pour s'engager dans la transition énergétique. Le réseau national « Energie Partagée », les collectivités et des entreprises du Vendômois se sont engagés à nos côtés.



Quelques membres de l'association « énergies vendômoises » en 2017, devant un hangar agricole couvert de panneaux photovoltaïques.

Nous venons de divers horizons avec nos forces et nos faiblesses et chacun met ses compétences personnelles au service du collectif ce qui en fait une force.

L'aspect technique n'est pas prioritaire, nous avons aussi besoin de créer des documents pédagogiques, de communications, d'animer des réunions publiques, de gérer le groupe, de suivre des formations ...
Le collectif est ouvert à TOUTES et à TOUS.

Une charte pour nos valeurs

- Créer des partenariats avec des acteurs locaux
- Favoriser l'investissement citoyen
- Décider selon le principe : 1 personne = 1 voix
- Redistribuer les richesses au sein du territoire local
- Respecter l'harmonie du patrimoine paysager et architectural
- Sensibiliser et réaliser des actions pédagogiques

Des projets porteurs de sens

Nous sommes ouverts à tout type de projet de production d'énergies renouvelables (solaire, méthanisation, hydroélectricité, éolien...). Nous portons également des projets pédagogiques et de sensibilisation aux économies d'énergies.

Un financement participatif

Ensemble et bénévolement, nous réfléchissons, décidons, construisons, finançons, et récoltons les fruits de ces projets.

